



Affiché le

09 JUIL. 2025

ARRETE MUNICIPAL n°62/2025

**Autorisation stationnement d'échafaudage du lundi 14 juillet au jeudi 31 juillet 2025
3 Place de l'Eglise**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur GAUTIER Guillaume domicilié 3 Place de l'Eglise à FROSSAY, pour le compte de l'entreprise ID COLORS située 3 La Choletière - 44320 FROSSAY, en date du 23 juin 2025, d'installer un échafaudage afin de procéder à un ravalement de façade du 3 Place de l'Eglise,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules et des piétons dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Du lundi 14 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025, l'entreprise ID COLORS est autorisée à stationner un échafaudage le long de la façade du 3 Place de l'Eglise. La durée des travaux ne pourra excéder le délai indiqué ci-dessus, et la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation des piétons se fera en face. Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents.

Article 3 : Pendant cette période, la circulation sera interdite Rue du Calvaire (VC 32). La déviation se fera par les rues adjacentes (Rue Saint Front, Place de l'Eglise).

Article 4 : La signalisation adéquate sera mise en place par ID COLORS.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, la Police Municipale et au demandeur.

Le 7 juillet 2025



Le Maire,

Sylvain SCHERER